

Sont présents :

M Antoine Convers, M Olivier Beroud, M Jean-Claude Martini, Mme Marie-Laure Peyer Pouilly, M André Prior, M Pierre-Alain Scheidegger, M Maurice Strazzeri, M Michel Braitto, M Gilles Toffel.

Approbation à l'unanimité du PV de la séance du 5 avril 2019, sans modifications.

Réfection de la dalle (carbonatation), travaux sur le muret, étanchéité

Gille, Olivier et André se sont vu pour faire le tour du muret. Décision de faire venir 2 entreprises établissement de devis pour réfection.

Devis Sika (vu avec Gilles). Réfection complète du muret + saut de loup vers les numéros 53-55. Le technicien de chez Sika déconseille de refaire seulement les joints de dilatations dans le garage, il faut prévoir captage de l'eau.

Devis Bertolit (vu avec Olivier), seulement réparation des points de carbonatation. Le technicien conseille de refaire dalle complète et réparation des parties abimées du muret.

Au vu des différences de prise en charge et des devis effectuées. Il est décidé de lister les points importants à aborder avec les techniciens des 2 entreprises. Afin d'avoir une idée claire des suites à donner à la prise en charge de la dalle (refaire complètement ou bricolage en fonction des dysfonctionnements).

Fuites dans les garages

Inondation mardi 15 octobre, refoulement dans le garage souterrain Problème écoulement, sacs bouchés.

Maurice Strazzeri va contacter l'entreprise Tuyaux max pour nettoyage canalisations eaux claires et usées.

Panne d'électricité garage, éclairage devant le n°59, lumière ext et éclairage générale de la dalle

Panne dans les box sur la droite dans le sens de la circulation liée à eau dans la boîte de dérivation vers entrée. Réparation faite par Gilles et André, changement vis et trou dans la boîte pour écoulement de l'eau. Si constat de problème électrique dans les box, merci de contacter la commission technique.

Eclairage extérieur, envahi par les fourmis, installation vétuste, A revoir. Changement ampoule dans la descente escalier vers début de la dalle. Changement des vitre lampadaire car elles étaient toutes cassées...

Antoine Convers demande s'il est possible de mettre des led le long du muret pour éclairage de nuit. Au vu du peu de rayonnement de ces lumières, il est

proposé de demander aux copropriétaires de mettre des détecteurs de mouvement sur leur éclairage fixe en dessus de la porte d'entrée.

Portes de garage

Selon mail de Daniella trois types de travaux :

- Nécessaires : Maintien valeur et utile, donc majorité simple
- Utiles : Augmentation de la valeur ou amélioration de son rendu, double majorité
- Somptuaires : seulement pour embellir la chose, donc unanimité.

Pierre-Alain Scheidegger transmet que dans le règlement PPE, point 33 b), les Autres travaux acceptation à la majorité simple des copropriétaires représentant 75% au moins des millièmes.

Etude devis pour portes de garage transmis par M Pouilly : montant de 73298.45 TTC (document en annexe)

Revoir signalétique de la voie d'accès.

Télécommande : Quel distance pour ouvrir la porte ?

Il est décidé que chaque copropriété vote pour/contre porte de garage.

En fonction du résultat, il sera envisagé une AG Lully parc, afin de débattre et votation finale.

Revoir dans règlement PPE si majorité pour travaux utiles ou 75% de oui pour acceptation de travaux pour les portes de garage.

Clefs locaux PPE

M Pouilly a transmis devis pour Fourniture et pose 4 cylindres + 15 clefs pour les portes locaux électriques, réduits et gyrophare montant : 1069.45 TTC
Donc 1 clef pour tous les locaux.

Unanimité pour faire changer les cylindres.

Entretien canalisation, marche à suivre en cas inondation

Lors de la grande chasse du, seulement 3 personnes présentes. Il est rappelé que les administrateurs doivent être présents. Les essais de marche à suivre en cas d'inondation ont été fait partiellement, car la clef du gyrophare n'a pas été trouvée...

Code cadenas : à noter sur un doc à mettre dans local technique.

Important de faire un rappel aux nouveaux copropriétaires concernant la procédure en cas d'inondation.

Entretien toits

Quand entreprise Tremblet est-elle passée ? A ce jour pas reçu de facture, ni compte rendu.

Maurice Strazzeri va demander une offre à l'entreprise Gaillard toiture pour nettoyage annuel des toits.

Jouets sur la dalle/gazon/chemin (Tout ménage)

M Martini signale des trous importants dans le gazon. Il va être demandé à Stéphane de voir ce qu'il peut faire. Concernant les jouets, il va être fait un tout ménage.

Voitures Sur Dalle (Tout-ménage)

Des véhicules peuvent venir sur la dalle pour décharger du matériel. Ensuite il faut stationner le véhicule à l'extérieur de la cour. Merci de penser à remettre les barrières. Un code couleur est en place, même couleur sur le sol et sur le poteau de la barrière.

Réserve de sel

André s'occupe de mettre les bidons en place.

Règlement de l'intercomité

Modification :

Page 2, point C 9 Ajout : Responsabilité de l'Administrateur général : De tenir à jour une liste avec coordonnées complètes de tous les propriétaires/locataires de Lully-Parc. Cette liste n'est disponible pour les copropriétaires que sur demande dûment justifiée pour une raison de confidentialité. La demande est faite par l'intermédiaire du site internet. Si le responsable du site juge la raison de la demande douteuse, il en référera au président de IC :

Page 11, annexe 6, nettoyage des canalisations : Si le CT juge nécessaire de procéder à un nettoyage des canalisations en commun, il commande ce travail directement à l'entreprise SNT Max après avoir demandé confirmation du prix de la dernière intervention, éventuellement majorée selon l'inflation en vigueur. Néanmoins un nettoyage sera effectué au minimum tous les 5 ans. La dernière intervention a eu lieu du 24 au 28 novembre 2014.

Page 13, annexe 7,1.3

Quelques copropriétaires ayant une consommation d'eau supérieure à la moyenne, ceux-ci ont proposer de facturer la surconsommation de la manière suivante :

Chemin de la Barge 29 (Mme Berton) : Selon compteur consommation piscine.
Chemin de la Barge 49 (M Jacquier) : Selon compteur consommation piscine. :
Chemin de la Barge 49 (Mme Durand) : 26 Fr par an (consommation jardin supp)
Lully IIA 6 copropriétaires 160Fr par an (consommation jardin suppl.). Voir PV IC 03.07.2018 suite PV Lully IIA du 05.04.2018

Page 14, annexe 8, 2.3

Cas particuliers. Quelques copropriétaires ayant une consommation d'électricité de leur sous-sol supérieur à la moyenne, ceux-ci ont proposer de facturer cette consommation de la manière suivante.

Chemin de la Barge 29 (Mme Berton) : Selon compteur individuel du sous-sol pour la piscine.

Chemin de la Barge 49 (M Jacquier) : Selon compteur individuel du sous-sol pour la piscine.

Divers :

M Gilles Toffel a réparé les éclairages lumineux de Noel du sapin vers le bloc de boites aux lettre Lully Parc B+C : il et décidé à l'unanimité que les frais de matériaux sont à la charge de Lully Parc.

Séance levée à 20h30.

La secrétaire

Marie-Laure Peyser Pouilly